



### SERVICES DE POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

#### APERÇU

---

En juin 2017, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Canada ont signé un protocole d'entente sur les priorités conjointes, dans le cadre duquel les services de police et les enjeux relatifs à la sécurité communautaire des Premières Nations ont été désignés comme la première priorité conjointe. Pour réaliser cet objectif, l'APN a amorcé des discussions avec Sécurité publique (SPC) et Protection civile Canada afin de veiller à ce que les intérêts des Premières Nations soient protégés, tout en respectant les droits des citoyens des Premières Nations.

Le portefeuille de la Justice, détenu par le Chef régional Terry Teegee, vise à réduire le taux élevé de membres des Premières Nations ayant des démêlés avec le système de justice pénale, ainsi qu'à éliminer les lacunes dans les services offerts par le gouvernement aux Premières Nations.

Le Chef régional Ghislain Picard est le champion des services de police et de la sécurité publique des Premières Nations. Il préconise l'amélioration des programmes et le renforcement du financement du Programme des services de police des Premières Nations afin de permettre aux services de police des Premières Nations de fournir des services comparables à ceux de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes sous réglementation provinciale.

Le 12 juin 2016, l'APN et la GRC ont signé un Protocole d'établissement de relations. L'APN et la GRC s'emploient à déterminer ensemble les incidents et les problèmes éventuels de discrimination au sein de la GRC et à élaborer une stratégie à long terme. L'APN et la GRC évaluent également les améliorations qui pourraient être apportées aux services offerts aux Premières Nations.

À l'heure actuelle, SPC finance le Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) à hauteur de 522,5 millions de dollars. Il existe 185 ententes de services de police couvrant 1 299 postes d'agents de police négociés dans plus de 450 collectivités des Premières Nations et des Inuits partout au Canada.

Un certain nombre de résolutions de l'APN demandent au gouvernement fédéral de combler les lacunes en ce qui a trait aux services de police des Premières Nations. La résolution 01/2017, intitulée *Processus de table quadripartite sur la sécurité communautaire et les services de police*, demande l'établissement d'une table multilatérale pour promouvoir la sécurité communautaire et éliminer le racisme et la violence dont les membres des Premières Nations sont victimes en milieu urbain.

### COMPTE RENDU

---

Le 10 janvier 2018, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, a annoncé que le gouvernement fédéral investirait des fonds supplémentaires dans le PSPPN. Un montant additionnel de 291,2 millions de dollars sera disponible en 2018 pour remédier au sous-financement chronique du matériel, des salaires et des infrastructures. L'engagement du gouvernement fédéral en matière de financement a une portée à long terme et comprendra un facteur d'indexation annuelle de 2,75 p. 100 pour contrer l'inflation. De plus, on prévoit débloquer 44,8 millions de dollars à compter de l'exercice 2019-2020 pour recruter jusqu'à 110 agents supplémentaires.

De ce montant, une partie sera versée sur cinq ans à la GRC pour payer les services de police fournis en vertu des ententes tripartites communautaires. La portion restante sur cinq ans a été ajoutée aux ententes sur les services de police autogérés et aux ententes municipales afin d'assurer la continuité des opérations.

Les ententes sur les services de police autogérés étaient en cours de négociation avant leur expiration le 31 mars 2018. Une prolongation d'un an est prévue dans le cas où une entente ne peut être conclue avant cette date. De plus, les ententes cadres sur les services de police des collectivités des Premières Nations ont été automatiquement prolongées jusqu'au 31 mars 2019.

Cette annonce fait suite à la résolution 45/2017 de l'APN, *Investissements fédéraux dans les services de police des Premières Nations*, qui a enjoint à l'APN d'exhorter le

gouvernement à faire en sorte que les services de police des Premières Nations soient considérés comme des services essentiels. À l'heure actuelle, le PSPPN est classé comme un programme discrétionnaire, ce qui explique son sous-financement par rapport aux services de police municipaux et provinciaux.

L'APN suit de près les processus législatifs relatifs au projet de loi C-59, *Loi concernant des questions de sécurité nationale*. Actuellement à l'étape de la première lecture au Sénat, l'ensemble des mesures proposées par le gouvernement représente des améliorations au cadre de sécurité nationale du Canada visant à rendre le Canada plus sûr, ses organismes plus responsables et ses lois plus justes. Afin de s'assurer que les droits collectifs et individuels des Premières Nations sont respectés, l'APN continuera de surveiller les processus législatifs liés au projet de loi C-59 et d'y participer.

L'APN continuera également à surveiller le projet de loi C-71, *Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu*. Cette loi propose des changements au transport des armes à autorisation restreinte et prohibées, à la vérification des antécédents, au transfert des armes à feu non soumises à des restrictions et aux exigences de tenue de dossiers en vue de réduire la violence causée par des gangs. L'APN continuera à suivre de près les processus législatifs entourant le projet de loi C 71 et à plaider en faveur de la protection de nos droits ancestraux et issus de traités, comme le droit de chasser, qui pourraient être menacés dans le cadre de la loi proposée.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

- La résolution 107/2017, *Appui à la résolution de l'Association des Chefs de police des Premières Nations demandant que les services de police des Premières Nations soient intégrés en tant que services essentiels* et la résolution 44/2018, *Renforcer et appuyer les services de police tribaux dans les collectivités des Premières Nations du Canada*, exhorte le gouvernement fédéral à classer les services de police des Premières Nations comme un service essentiel et à financer ces derniers de façon équitable par rapport aux autres services de police.
- Continuer à participer aux discussions sur le Programme des services de police des Premières Nations afin de promouvoir la priorité conjointe désignée dans le protocole d'entente APN-Canada signé en juin 2017. Un plan de travail est en cours d'élaboration cette année afin d'entreprendre des activités visant à mettre en œuvre la résolution 45/2017, *Investissements fédéraux dans les services de police des Premières Nations*, avec Sécurité publique Canada. De plus, un protocole entre l'APN et Sécurité publique Canada pour permettre au personnel technique de faire progresser les priorités en matière de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire est en cours d'élaboration.
- Continuer de collaborer avec la GRC à l'élaboration d'une stratégie pour s'attaquer aux problèmes de racisme et de discrimination, comme le prescrit le Protocole d'établissement de relations entre l'APN et la GRC (le Protocole). Ce qui est appuyé par les réalisations attendues récemment convenues et décrites dans le Rapport annuel 2018 de l'APN et de la GRC.
- Établir une relation de travail stratégique avec la nouvelle commissaire de la GRC, Brenda Lucki, pour continuer à mettre en œuvre les initiatives décrites dans le Protocole.
- Rendre compte, à l'Assemblée générale annuelle de l'APN de juillet 2018, des efforts déployés à l'échelle nationale pour réaliser le processus de table quadripartite.

